

Publié le 29 avril 2014 à 05h00 | Mis à jour à 05h00

Rencontre CSN-Sam Hamad: bannir l'amiante pour protéger les ouvriers



Depuis la fermeture de la mine Jeffrey, grâce au retrait de subventions aux investisseurs décidé sous le gouvernement Marois, il n'y a plus aucune mine d'amiante en exploitation au Québec.
Photothèque Le Soleil



Michel Corbeil

Le Soleil

(Québec) La Confédération des syndicats nationaux (CSN) profitera de sa première rencontre avec le nouveau ministre du Travail, Sam Hamad, pour demander d'interdire toute utilisation de l'amiante, la principale cause de décès liés au milieu de travail.

En 2013, ce minerai a représenté de loin la principale cause pour les mortalités indemnisées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Parmi les 184 cas relevés, signalons notamment :

Vice-président responsable pour la santé et la sécurité au travail pour la CSN, Jean Lacharité a indiqué, lundi, à l'occasion de la Journée internationale de

commémoration des victimes de maladies ou d'accidents au travail, que le portrait statistique est «intolérable».

Pour ce qui est de l'amiante, il a souligné que sa centrale syndicale demandera au ministre du Travail de bannir le recours à ce matériau. La CSN inscrira le sujet tout en haut de l'ordre du jour de la première réunion avec le député-ministre de Louis-Hébert, réunion qui portera notamment sur le renforcement de la prévention.

L'amiante apparaît depuis des années comme la principale cause des décès indemnisés par la CSST. Les experts en santé publique le disent à l'origine notamment d'un cancer qui s'attaque à l'enveloppe des poumons. Le mésothéliome peut prendre jusqu'à 40 ans pour se déclarer.

Améliorations à terme

M. Lacharité a reconnu que le bilan n'est pas près de s'améliorer, étant donné la longue période de latence avant que n'apparaissent les symptômes. Il a tenu à souligner deux décisions du précédent gouvernement du Parti québécois qui amélioreront, croit-il, la situation à moyen et long terme.

La première a été prise après l'accession au pouvoir de Pauline Marois. En retirant la subvention à un groupe d'investisseurs, «cela a été la mise à mort de la mine» Jeffrey, a indiqué Jean Lacharité. Il n'y a plus aucune mine d'amiante en exploitation maintenant, au Québec.

Jean Lacharité a également loué une intervention de l'ex-ministre péquiste du Travail. Agnès Maltais a «forcé la main aux employeurs» membres du conseil d'administration de la CSST pour adopter de nouveaux règlements pour protéger les travailleurs oeuvrant sur des chantiers où il y a de l'amiante.

Comme son collègue à la CSN, le responsable du dossier à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Jean Dussault, a fait remarquer que les victimes de l'amiante sont de moins en moins d'anciens mineurs. En

2013, ces derniers ne représentaient que 13 % des décès indemnisés.

Les ouvriers de la construction ont représenté 40 % du nombre de victimes de l'amiante, a-t-il rapporté. C'est sans compter des plombiers ou des électriciens qui ne travaillent pas directement sur des chantiers mais dans le domaine de l'entretien, par exemple, qui en ont aussi été victimes.

M. Dussault, directeur de la santé et de la sécurité au travail pour la FTQ, a aussi souligné que la nouvelle réglementation aura un impact positif. Mais la Fédération des travailleurs du Québec n'emboîtera pas le pas à la CSN pour le bannissement de l'amiante.

Contrairement à la CSN, la FTQ croit toujours que l'utilisation sécuritaire de l'amiante est possible, si des précautions strictes sont prises. Par contre, Jean Dussault craint que les décès évités par une meilleure manipulation de ce minéral seront peut-être «malheureusement remplacés par des expositions à d'autres substances» dont les risques ne sont pas encore connus.

La FTQ demandera aussi à rencontrer le ministre Hamad. Selon M. Dussault, le message sera «prévention, prévention, prévention». Si les employeurs veulent diminuer leur facture en santé et sécurité, c'est la seule voie possible, a-t-il plaidé.

© La Presse, ltée. Tous droits réservés.